

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 144**26 janvier 2002****SOMMAIRE**

Accenture SCA, Luxembourg	6869	Entrium Investment Management S.A., Luxembourg	6877
Altena Holding S.A., Luxembourg	6876	Epicerie-Fromagerie de la Campagne, S.à r.l., Luxembourg	6897
Altena Holding S.A., Luxembourg	6877	Erikem Luxembourg S.A., Luxembourg	6896
Benilux, S.à r.l., Luxembourg	6874	Espressocompany S.A., Luxembourg	6898
Benilux, S.à r.l., Luxembourg	6875	Espressocompany S.A., Luxembourg	6898
Benilux, S.à r.l., Luxembourg	6875	Esseti S.A., Luxembourg	6897
Big Men's Shop, S.à r.l., Luxembourg	6881	Etablissements J.L. Selenati, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	6898
CB Foods International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6878	Etablissements Klauner, S.à r.l., Steinsel	6898
CB Foods International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6880	Euro-Comat S.A., Luxembourg	6899
CB Foods, S.à r.l., Luxembourg	6881	Euro-Comat S.A., Luxembourg	6899
CB Foods, S.à r.l., Luxembourg	6886	Euro-Comat S.A., Luxembourg	6899
Criolux, S.à r.l., Elvange	6866	Euro-Comat S.A., Luxembourg	6912
Crownlux Consulting S.A., Luxembourg	6866	EuropeanInvestor.Com Luxembourg S.A., Luxembourg	6899
CV Models S.A., Luxembourg	6886	Events & Business Catering S.A., Luxembourg	6903
Dartmouth S.A., Luxembourg	6887	Everest Communication, S.à r.l., Luxembourg	6903
Dazzan & Cie, S.à r.l., Kayl	6887	F.I. International S.A., Luxembourg	6898
DBV-Winterthur Fund Management Company (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	6873	F.I. International S.A., Luxembourg	6904
Diffusion Bénélux Parfumerie S.A., Luxembourg	6887	Farve Holding S.A., Luxembourg	6904
Direct Star S.A., Luxembourg	6887	Fast Network S.A., Luxembourg	6904
Doneck Euroflex S.A., Grevenmacher	6888	Financière de Lorraine S.A.H., Luxembourg	6912
Doradem, S.à r.l., Luxembourg	6888	Finstar Holding S.A., Luxembourg	6904
Doradem, S.à r.l., Luxembourg	6889	Fytosan Air Luxembourg S.A., Luxembourg	6911
Dryden Luxembourg S.A., Luxembourg	6889	Global Switch (East London), S.à r.l., Luxembourg	6897
Du Fort Investors S.A., Luxembourg	6890	Idées Larges S.A., Luxembourg	6910
E.C.S. Luxembourg S.A., Europe Computer Systèmes Luxembourg, Luxembourg	6909	Idées Larges S.A., Luxembourg	6911
E.C.S. Luxembourg S.A., Europe Computer Systèmes Luxembourg, Luxembourg	6910	Ikano Funds, Sicav, Luxembourg	6899
ECOFIMA, Environmental Concepts & Financing Management S.A., Luxembourg	6893	International Global Investment S.A., Luxembourg	6908
ECP Blumen & Cie S.C.A., Luxembourg	6893	International Global Investment S.A., Luxembourg	6908
ECP Blumen & Cie S.C.A., Luxembourg	6896	(De) Kameinbauer, S.à r.l., Luxembourg	6887
EIP Participation S2, S.à r.l., Luxembourg	6905	Krizia, S.à r.l., Luxembourg	6900
EIP Participation S2, S.à r.l., Luxembourg	6908	Krizia, S.à r.l., Luxembourg	6903
Energie et Environnement S.A., Luxembourg	6897	NV Strabag Belgium S.A., Bruxelles	6866
Entreprise Jos Mieszala S.A., Luxembourg	6887	Port Noir Investment, S.à r.l. - Soparfi, Luxemburg	6867
Entreprise Roger Balthasar, S.à r.l., Luxembourg	6897		

CRIO LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 8, rue des Prés.
R. C. Luxembourg B 52.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 24, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55645/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

CROWN LUX CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 66.424.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2001:

- est dénoncée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au deuxième étage.

- est confirmée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C., Réviseur d'Entreprises, 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour CROWN LUX CONSULTING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55646/760/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

NV STRABAG BELGIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bruxelles.
Succursale Luxembourg: STRABAG LUX, 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Informations demandées conformément à la loi du 27 novembre 1992 relative aux succursales relevant du droit d'un Etat membre de l'Union Européenne.

A. Adresse de la succursale: 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

B. Activité: entreprise de construction.

C. Registre: STRABAG BELGIUM SA Rijnkaai, 37/3, 2000 Antwerpen

T.V.A.: BE 472.028.526.

RCB: 644.886.

ENR: 02.11.11.

D. Capital: STRABAG Belgium: 6.095.510,57 euros.

E. STRABAG BELGIUM Société Anonyme, Succursale STRABAG LUX.

F. Nominations

STRABAG Belgium

1. Monsieur Boelaert André, de nationalité belge, résidant 9840 De Pinte, 5, Heirweg,

2. Monsieur Loevendie Henricus Jacobus Paulus Maria, de nationalité hollandaise, résidant à 5037 NM Tilburg (Pays-Bas), 20, Burgemester Mutsaersstraat,

3. Monsieur Birtel Hans Thomas, de nationalité allemande, résidant à 45473 Mülheim am der Ruhr (Allemagne), 119, Boverstrasse,

4. Monsieur Roth Klaus Werner, de nationalité allemande, résidant à 2930 Brasschaat, 16, Grotlei,

5. Monsieur Schlösser Manfred, de nationalité allemande, résidant à 47800 Krefeld (Allemagne), 91, Tiergartenstrasse.
STRABAG Lux (succursale)

1. Tous les actes engageant la société sont valablement signés:

a. soit deux administrateurs nommés ci-dessus (STRABAG BELGIUM)

b. soit un administrateur agissant conjointement avec une des personnes ci-après:

- Monsieur Stephan Vanden Eynde, nationalité belge, résidant 18, rue de l'Ermitage, 1440 Braine-le-Château (Belgique)

- Monsieur René Janssens, nationalité belge, résidant 56, rue du Charnois, à 1342 Limelette (Belgique)

- Monsieur Luc Baeten, nationalité belge, résidant 42, rue des Inhauts, à 5021 Boninne (Belgique)

- Monsieur Marc de Montblanc, nationalité belge, résidant 7, rue La Haut, à 1380 Lasne (Belgique)

- Monsieur Marc Van Isacker, nationalité belge,

c. soit une personne de niveau I agissant conjointement avec une personne de niveau II:

Niveau I:

- Monsieur Stephan Vanden Eynde, nationalité belge, résidant 18, rue de l'Ermitage, 1440 Braine-le-Château (Belgique)

- Monsieur René Janssens, nationalité belge, résidant 56, rue du Charnois, à 1342 Limelette (Belgique).

Niveau II:

- Monsieur Luc Baeten, nationalité belge, résidant 42, rue des Inhauts, à 5021 Boninne (Belgique)
- Monsieur Marc de Montblanc, nationalité belge, résidant 7, rue La Haut, à 1380 Lasne (Belgique)
- Monsieur Marc Van Isacker, nationalité belge.

2. La correspondance, les commandes doivent être signées:

Par une personne de niveau I et/ou de niveau II agissant conjointement avec une personne tierce (chef de projet ou conducteur):

Niveau I:

- Monsieur Stephan Vanden Eynde, nationalité belge, résidant 18, rue de l'Ermitage, 1440 Braine-le-Château (Belgique)
- Monsieur René Janssens, nationalité belge, résidant 56, rue du Charnois, à 1342 Limelette (Belgique).

Niveau II:

- Monsieur Luc Baeten, nationalité belge, résidant 42, rue des Inhauts, à 5021 Boninne (Belgique)
- Monsieur Marc de Montblanc, nationalité belge, résidant 7, rue La Haut, à 1380 Lasne (Belgique)
- Monsieur Marc Van Isacker, nationalité belge.

3. Les soumissions peuvent être signés par:

une personne de niveau I agissant conjointement avec une personne de niveau II:

Niveau I:

- Monsieur Stephan Vanden Eynde, nationalité belge, résidant 18, rue de l'Ermitage, 1440 Braine-le-Château (Belgique)
- Monsieur René Janssens, nationalité belge, résidant 56, rue du Charnois, à 1342 Limelette (Belgique).

Niveau II:

- Monsieur Luc Baeten, nationalité belge, résidant 42, rue des Inhauts, à 5021 Boninne (Belgique)
- Monsieur Marc de Montblanc, nationalité belge, résidant 7, rue La Haut, à 1380 Lasne (Belgique)
- Monsieur Marc Van Isacker, nationalité belge.

STRABAG BELGIUM

A. Boelaert / H. Loevendie

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2001, vol. 549, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53826/744/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2001.

PORT NOIR INVESTMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle - Soparfi.
 Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—
 STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude Berda, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse), 3, Chemin du Port Noir, ici représenté par Madame Vilma Domenicucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination PORT NOIR INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 124 (cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2001.

Souscription - Libération

Les 124 (cent vingt-quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Claude Berda, prénommé, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude Berda, prénommé.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Domenicucci, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 130S, fol. 58, case 1. – Reçu 5.002 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2001.

J. Elvinger.

(5557/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ACCENTURE SCA, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.874.

In the year two thousand one, on the seventeenth day of August, before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France, acting as the representative of the general partner (gérant commandité) (the 'General Partner') of ACCENTURE SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 79.874 (the 'Company'),

pursuant to resolutions of the General Partner dated 17 August 2001.

A copy of the minutes of the said resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 22 December 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association (the 'Articles') of the Company have been amended by several deeds and the last time by a deed of the same notary of 25 July 2001, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The subscribed, issued and fully paid nominal share capital of the Company is set at EUR 1,673,177,785.- (one billion six hundred seventy-three million one hundred seventy-seven thousand seven hundred eighty-five Euro) divided into shares (actions de commandité) held by the General Partner and having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each. The Shares are divided into 867,583,920.- (eight hundred sixty-seven million five hundred eighty-three thousand nine hundred twenty) Class I Common Shares ('Class I Common Shares') of which 5,000,000 (five million) are designated as Class I Common Shares Series A, 5,000,000 (five million) are designated as Class I Common Shares Series B, 10,000,000 (ten million) are designated as Class I Common Shares Series C, 10,000,000

(ten million) are designated as Class I Common Shares Series D, 15,000,000 (fifteen million) are designated as Class I Common Shares Series E, 15,000,000 (fifteen million) are designated as Class I Common Shares Series F, 20,000,000 (twenty million) are designated as Class I Common Shares Series G, 25,000,000 (twenty-five million) are designated as Class I Common Shares Series H, 5,000,000 (five million) are designated as Class I Common Shares Series I, 5,000,000 (five million) are designated as Class I Common Shares Series J, and 470,958,308 (four hundred seventy million nine hundred fifty-eight thousand three hundred eight) Class II Common Shares.

3. Pursuant to Article 5 of the Articles, the General Partner is authorized and empowered to issue Class I Common Shares and/or Class II Common Shares from time to time in one or several series bearing different numbers or letters in order to identify them.

4. Pursuant to Article 5 of the Articles, the authorised share capital is set at EUR 50,000,000,000.- (fifty billion Euro) consisting of 20,000,000,000 (twenty billion) Class I Common Shares of a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each and of 20,000,000,000 (twenty billion) Class II Common Shares of a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each. The General Partner is authorised to increase the capital by the issuance of additional shares by virtue of an authorisation given to it in shareholders' resolutions dated 22 May 2001, amending inter alia the articles of association of the Company, and 25 May 2001 giving the authorisation to the General Partner to waive or limit the shareholders' preferential subscription rights.

5. By resolutions of 17 August 2001, the General Partner has inter alia resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders other than those of ACCENTURE Ltd and to increase the share capital of the Company by EUR 20,062,500.- (twenty million sixty-two thousand five hundred Euro) from its present amount of EUR 1,673,177,785.- (one billion six hundred seventy-three million one hundred seventy-seven thousand seven hundred eighty-five Euro) to EUR 1,693,240,285.- (one billion six hundred ninety-three million two hundred forty thousand two hundred eighty-five Euro) by way of the creation and issuance of 16,050,000 (sixteen million fifty thousand) Class I Common Shares Series K, having each a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents), with a premium in a total amount of EUR 226,147,710.- (two hundred twenty-six million one hundred forty-seven thousand seven hundred ten Euro), and appointed the appearing person to represent the General Partner in order to record the increase so effectuated in notarial form.

All the Class I Common Shares Series K so issued have been fully subscribed by ACCENTURE Ltd, the General Partner of the Company and a company limited by shares organised under the laws of Bermuda and fully paid-up by a contribution in kind consisting of the following shares:

- 2,040,000 class A ordinary shares of ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (limited liability company) existing and organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg (the 'Shares').

The Shares have been contributed in kind to the Company by ACCENTURE Ltd, as payment in full of the 16,050,000 newly issued Class I Common Shares Series K of the Company.

The contribution of the Shares in an aggregate amount of EUR 246,210,210.- is to be recorded according to the nominal value of the Shares and to be allocated as follows:

- 1) an amount of EUR 20,062,500.- to the nominal share capital of the Company; and
- 2) the balance to be allocated to the premium reserve of the Company.

It results, in essence, from a certificate issued by the legal representative of ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l. dated 17 August 2001 that:

- (a) the Shares are in registered form;
- (b) the Shares are fully paid-up;
- (c) the contributor is solely entitled to the Shares and has the power to dispose of the Shares;
- (d) none of the Shares is encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there exist no rights to acquire any Shares or usufruct on the Shares and none of the Shares is subject to any attachment,
- (e) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to it;
- (f) according to the law of the jurisdiction of the company the shares of which are contributed, and the memorandum and articles of association (or equivalent) of such company, the Shares are freely transferable; and
- (g) all formalities required in the jurisdiction of the company the shares of which are contributed subsequent to the contribution in kind of the Shares of such company to the share capital increase of the Company have been or will be effected upon receipt of a certified copy of the present deed from the officiating notary.

Pursuant to articles 26 - 1 and Article 32 - 1 (5) of the Luxembourg Company Act, the Shares so contributed in kind have been subject to a report by Mr Christian Billon, Réviseur d'entreprises, dated 17 August 2001 which concludes as follows:

'On the basis of the work performed, as outlined above and subject to the matters noted in paragraph 2.2., we have no comments to make on the total value of the contribution, which consists in 2,040,000 class A ordinary shares corresponding to 4.453% of the shares of the Luxembourg company ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l., which are at least equal to the nominal value of the shares to be issued in counterpart, increased with the share premium.'

The said certificate, the said auditor's report, as well as a copy of the contribution and subscription agreement dated 17 August 2001 entered into by the Company and ACCENTURE Ltd, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

All the Shares are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«Art. 5. Capital.

The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,693,240,285.- (one billion six hundred ninety-three million two hundred forty thousand two hundred eighty-five) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Shares are divided into 883,633,920 (eight hundred eighty-three million six hundred thirty-three nine hundred twenty) Class I Common Shares ('Class I Common Shares') of which 5,000,000 (five million) are designated as Class I Common Shares Series A, 5,000,000 (five million) are designated as Class I Common Shares Series B, 10,000,000 (ten million) are designated as Class I Common Shares Series C, 10,000,000 (ten million) are designated as Class I Common Shares Series D, 15,000,000 (fifteen million) are designated as Class I Common Shares Series E, 15,000,000 (fifteen million) are designated as Class I Common Shares Series F, 20,000,000 (twenty million) are designated as Class I Common Shares Series G, 25,000,000 (twenty-five million) are designated as Class I Common Shares Series H, 5,000,000 (five million) are designated as Class I Common Shares Series I, 5,000,000 (five million) are designated as Class I Common Shares Series J, 16,050,000 (sixteen million fifty thousand) Class I Common Shares Series K, and 470,958,308 (four hundred seventy million nine hundred fifty-eight thousand three hundred eight) Class II Common Shares ('Class II Common Shares') having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association. The Class I Common Shares and the Class II Common Shares are individually referred to as a 'Share' and collectively as the 'Shares'. The Class I Common Shares and Class II Common Shares are issued as redeemable shares in accordance with the terms of article 49-8 of the law of 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (the 'Law'), and the redemption features laid down in Article 7 hereof shall apply thereto.»

Tax exemption

As regards the contribution in kind keeps the shareholding of ACCENTURE SCA in ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l. at at least 75% (i.e. 100%) of the shares of, a company incorporated and having its registered office in the European Union, The Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

At any moment, from the first contribution of the shares of ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l. to ACCENTURE SCA until today, said ACCENTURE SCA has remained and is currently the owner of more than 75% of the shares in ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l., in spite of any increase of its subscribed capital by issue of new shares (notably by deed dated August 16, 2001, and issue of 2,040,000 shares on a capital represented currently by 45,814,781 shares).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at LUF 300,000 (three hundred thousand Luxembourg francs).

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-sept août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France, agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le 'Gérant Commandité') d'ACCENTURE SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.874 (la 'Société'), en vertu de résolutions du Gérant Commandité du 17 août 2001.

Une copie du procès-verbal desdites résolutions, paraphée ne varietur par le(la) comparant(e) et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des administrations compétentes.

Le(a) comparant(e), agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 22 décembre 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les 'Statuts') ont été modifiés à plusieurs reprises et, en dernier lieu, par un acte du même notaire du 25 juillet 2001, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital souscrit et entièrement libéré de la société est de 1.673.177.785 EUR (un milliard six cent soixante-treize millions cent soixante dix-sept mille sept cent quatre-vingt cinq Euro) divisé en actions de commandité détenues par le gérant commandité ayant une valeur nominale de 1.25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune et en actions de commanditaires détenues par les actionnaires commanditaire(s) ayant une valeur nominale de 1.25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune. Les actions sont divisées en 867.583.920 (huit cent soixante-sept millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt) actions ordinaires de catégorie I ('Actions Ordinaires de Catégorie I') dont 5.000.000 (cinq millions) sont désignées comme des actions ordinaires de catégorie I Série A 5.000.000 (cinq millions) sont désignées

comme des actions ordinaires de catégorie I Série B, 10.000.000 (dix millions) sont désignées comme des actions ordinaires de catégorie I Série C, 10.000.000 (dix millions) sont désignées comme des actions ordinaires de catégorie I Série D, 15.000.000 (quinze millions) sont désignées comme des actions ordinaires de catégorie I Série F, 20.000.000 (vingt millions) sont désignées comme des actions ordinaires de catégorie I Série G, 25.000.000 (vingt-cinq millions) sont désignées comme des actions ordinaires de catégorie I Série H, 5.000.000 (cinq millions) sont désignées comme des actions ordinaires de catégorie I Série I, 5.000.000 (cinq millions) sont désignées comme des actions ordinaires de catégorie I Série J, et en 470.958.308 (quatre cent soixante-dix millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent huit) actions ordinaires de catégorie II.

3. Conformément à l'Article 5 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé et a le pouvoir d'émettre des Actions Ordinaires de Catégorie I et/ou des Actions Ordinaires de Catégorie II périodiquement en une ou plusieurs séries portant différents numéros ou lettres aux fins de leur identification.

4. Conformément à l'Article 5 des Statuts, le capital autorisé est fixé à 50.000.000.000,- EUR (cinquante milliards d'Euro) divisé en 20.000.000.000 (vingt milliards) d'Actions Ordinaires de Catégorie I ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune, et 20.000.000.000 (vingt milliards) d'Actions Ordinaires de Catégorie II ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune. Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital par l'émission d'actions additionnelles en vertu d'une autorisation donnée par les actionnaires par des résolutions du 22 mai 2001, ayant modifié entre autres les statuts de la Société, et du 25 mai 2001 autorisant le Gérant Commandité à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Par des résolutions du 17 août 2001, le Gérant Commandité a notamment décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants autres qu'ACCENTURE Ltd et d'augmenter le capital social de la Société du montant de 20.062.500,- EUR (vingt millions soixante-deux mille cinq cents Euro) de son montant actuel de 1.673.177.785,- EUR (un milliard six cent soixante-treize millions cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq) à 1.693.240.285,- EUR (un milliard six cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq Euro) par la création et l'émission de 16.050.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Série K ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) avec une prime d'émission d'un montant total de 226.147.710,- EUR (deux cent vingt-six millions cent quarante-sept mille sept cent dix Euro) et a désigné le(a) comparant(e) afin de le représenter en vue d'acter cette augmentation de capital en la forme notariée.

Toutes les Actions Ordinaires de Catégorie I Série K ainsi émises ont été entièrement souscrites par ACCENTURE Ltd, le Gérant Commandité de la Société et une société organisée selon les lois des Bermudes, et ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en parts sociales comme suit:

- 2.040.000 parts sociales ordinaires de classe A d'ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant et organisé selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg (les 'Parts Sociales').

Les Parts Sociales ont été apportées à la Société par ACCENTURE Ltd, en paiement intégral des 16.050.000 Actions Ordinaires de Catégorie I Série K de la Société nouvellement émises.

L'apport des Parts Sociales d'un montant total de 246.210.210,- EUR est à enregistrer selon la valeur nominale des Parts Sociales et sera affecté comme suit:

- 1) un montant de 20.062.500 au capital social de la Société; et
- 2) la différence sera affectée à la réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte, en substance, d'un certificat émis par le représentant légal d'ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l. du 17 août 2001 que:

- (a) les Parts Sociales sont nominatives;
- (b) les Parts Sociales ont été entièrement libérées;
- (c) le souscripteur est le seul propriétaire des Parts Sociales et a la capacité d'en disposer;
- (d) aucune des Parts Sociales n'est grevée d'un gage, nantissement, pacte d'usufruit ou autre sûreté, il n'existe aucun droit permettant de se voir attribuer un gage ou un pacte d'usufruit sur les Parts Sociales et aucune des Parts Sociales ne peut faire l'objet d'une saisie;
- (e) il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs Parts Sociales lui soit transférées;
- (f) conformément aux lois applicables à société dont les actions ont été apportées et aux statuts (ou équivalent) de cette société, les Parts Sociales sont librement cessibles, et
- (g) toutes les formalités requises par la loi de la société dont les parts sociales ont été apportées suivant l'apport en nature des Parts Sociales de cette société à l'augmentation de capital de la Société ont été ou seront effectuées après réception d'une copie certifiée du présent acte par le notaire soussigné.

Suivant les articles 26-1 et 32-1(5) de la loi luxembourgeoise de 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, les Parts Sociales ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport établi par M. Christian Billon, Réviseur d'entreprises, le 17 août 2001, qui conclut comme suit:

'Eu égard au travail accompli, comme mentionné ci-dessus et compte tenu des points soulevés au paragraphe 2.2., nous n'avons pas de commentaires à faire au sujet de la valeur totale des apports, qui consiste en 2.040.000 parts sociales ordinaires de classe A correspondant à 4,453% des parts sociales de la Luxembourgeoise ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l. qui sont au moins égales à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée par la prime d'émission.'

Ledit certificat, ledit rapport, ainsi qu'une copie de la convention d'apport et de souscription en date du 17 août 2001 conclue entre la Société et ACCENTURE Ltd, après signature ne varietur par le mandataire du (de la) comparant(e) et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Toutes les Parts Sociales sont en conséquence à la disposition de la Société tel qu'il en a été prouvé au notaire soussigné.

1. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

'Art. 5. Capital.

Le capital souscrit, émis et libéré de la Société est de EUR 1.693.240.285,- (un milliard six cent quatre-vingt-treize millions deux cent quarante mille deux cent quatre-vingt-cinq Euro) représenté par des actions de commandité détenues par le gérant commandité d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR) et des actions de commanditaires détenues par le(s) associé(s) commanditaire(s) d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune. Les Actions sont divisées en 883.633.920 (huit cent quatre-vingt-trois millions six cent trente-trois mille neuf cent vingt) actions ordinaires de Catégorie I ('Actions Ordinaires de Catégorie I') dont 5.000.000 (cinq millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série A 5.000.000 (cinq millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Ordinaires de Catégorie I Série B, 10.000.000 (dix millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série C, 10.000.000 (dix millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série D, 15.000.000 (quinze millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série E, 15.000.000 (quinze millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série F, 20.000.000 (vingt millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série G, 25.000.000 (vingt-cinq millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série H, 5.000.000 (cinq millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série I, 5.000.000 (cinq millions) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série J, 16.050.000 (seize millions cinquante mille) sont désignées comme des Actions Ordinaires de Catégorie I Série K et en 470.958.308 (quatre cent soixante-dix millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent huit) actions ordinaires de catégorie II («Actions Ordinaires de Catégorie II») assorties des mêmes caractéristiques et droits, à l'exception des différences exposées dans les présents statuts. Les Actions Ordinaires de Catégorie I et les Actions Ordinaires de Catégorie II sont chacune dénommée une 'Action' et ensemble les 'Actions'. Les Actions Ordinaires de Catégorie I et les Actions Ordinaires de Catégorie II sont émises sous la forme d'actions rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la 'Loi'), et les caractéristiques de rachat stipulées à l'article 7 des présentes sont applicables à ces actions.'

Exonération fiscale

Compte tenu du fait que l'apport en nature maintient la participation de ACCENTURE SCA à au moins 75% (100% en l'occurrence) des parts sociales d'ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l., une société constituée et ayant son siège social au sein de l'Union Européenne, la Société déclare que les conditions d'exemption du droit d'apport telles que prévues par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont remplies.

A tout moment, depuis le premier apport des actions de ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l. à ACCENTURE SCA jusqu'à ce jour, ladite ACCENTURE SCA est restée et est toujours propriétaire de plus de 75% des actions de ACCENTURE INTERNATIONAL, S.à r.l., en dépit de toute augmentation de son capital avec émission d'actions nouvelles (notamment une augmentation de capital du 16 août 2001, par émission de 2.040.000 parts sur un capital représenté actuellement par 45.814.781 parts sociales).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit qui pourraient incomber à la Société à la suite de la présente augmentation de capital sont estimés à environ 300.000,- LUF (trois cent mille francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 131S, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

J. Elvinger.

(55567/211/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DBV-WINTERTHUR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 69.627.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Composition du Conseil d'Administration:

Dr. Peter Gnos, Wiesbaden

Ralf Reiner Gorka, Wiesbaden

Raymond Melchers, Luxembourg

Germain Trichies, Luxembourg

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2001.

Certifié sincère et conforme

DBV-WINTERTHUR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

G. Trichies

(55652/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

BENILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.149.

L'an deux mille un, le huit août.

Par-devant maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à Guernsey, ici représentée par Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 août 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

- La société BENILUX, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 674 du 21 septembre 1998,

- qu'aux termes de l'acte du 19 juin 1998 dont question ci-avant et suite à une erreur matérielle, la version anglaise de l'article 10 des statuts ne correspond pas à la version française:

«**Art. 10.** Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. Each year, as of the last of June, the director will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.»

«**Art. 10.** Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.»

- Que pour rectifier cette erreur matérielle, il y a donc lieu de remplacer la version anglaise de l'article 10 comme suit:

«**Art. 10.** Bookkeeping and accounting must be done in accordance with law and commercial customs. As of the end of each financial year, the director will draw up a record of the property of the company together with its debts and liabilities and a balance sheet containing a summary of this record of property.»

- qu'elle a pris également les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social de pesetas espagnoles (ESP) en Euro (EUR) au cours de change de 166.386,- ESP pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'associé décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Pesetas Espagnoles (ESP) en Euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à douze mille cinq cent un virgule zéro cinq Euro (12.501,05 EUR) représenté par deux mille quatre-vingt (2.080) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'associé décide de réduire le capital social à concurrence de un virgule zéro cinq Euro (1,05 EUR) pour le ramener de son montant converti de douze mille cinq cent et un virgule zéro cinq Euro (12.501,05 EUR) à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) par versement de ce montant dans le compte de prime d'émission de la société.

Quatrième résolution

L'associé décide d'échanger les deux mille quatre-vingt (2.080) parts sociales actuelles sans désignation de valeur nominale en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à Guernsey, qui est l'associé unique de la société.»

Suit la traduction anglaise:

«**Art. 5.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED, having its registered office in Guernsey, which is the sole shareholder of the company.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Paulissen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2001.

G. Lecuit.

(55600/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

BENILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2001.

G. Lecuit.

(55601/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

BENILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.149.

In the year two thousand one, on the eighth of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à Guernsey, here represented by Mrs Anja Paulissen, employée privée, residing in Christnach, by virtue of a proxy established on August 3, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of BENILUX, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on June 19, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 674 of September 21, 1998,

The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on August 8, 2001.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, SALINE NOMINEES LIMITED, having its registered office in Arnold House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

SCHRODER VENTURE MANAGERS (GUERNSEY) LIMITED, avec siège social à Guernsey, ici représentée par Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 août 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société BENILUX, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C number 674 du 21 septembre 1998,

dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 août 2001.

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur, SALINE NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Arnold House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Paulissen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2001.

G. Lecuit.

(55602/220/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ALTENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.231.

L'an deux mille un, le dix juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ALTENA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 71.231, constituée suivant acte reçu le 10 août 1999, publié au Mémorial C numéro 821 du 4 novembre 1999,

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que le capital social de la société anonyme holding ALTENA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euro) représenté par 350 (trois cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euro) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'article six des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,-(deux millions cinq cent mille euro) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

3.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 3 juillet 2001 et en conformité avec les pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article six des statuts, a réalisé une tranche de l'augmentation de capital autorisé à concurrence de EUR 60.000,- (soixante mille euro) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euro) à EUR 95.000,- (quatre-vingt-quinze mille euro) par la création et l'émission de 600 (six cents) actions

nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

4.- Qu'ayant constaté la renonciation à son droit préférentiel de souscription par l'actionnaire minoritaire, le conseil d'administration a décidé d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire.

5.- Que les 600 (six cents) actions nouvelles ont été souscrites et libérées entièrement, moyennant versement de EUR 100,- (cent euro) par action, de sorte que la somme de EUR 60.000,- (soixante mille euro) se trouve à la disposition de la société sur un compte courant ouvert à son nom auprès de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST à Luxembourg, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération,

6.- Que suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le montant du capital social souscrit est de EUR 95.000,- (quatre-vingt-quinze mille euro), représenté par 950 (neuf cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 83, case 9. – Reçu 24.204 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2001.

J. Elvinger.

(55578/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ALTENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.231.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55579/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ENTRIUM INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 60.320.

—

Bilan au 31 décembre 2000

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2001, vol. 557, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Composition du Conseil d'Administration:

Joannes Verbunt, Nürnberg

Hermann Zeilinger, Nürnberg

Axel Rohr, Nürnberg

Raymond Melchers, Luxembourg

Germain Trichies, Luxembourg

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

ENTRIUM INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

G. Trichies

(55671/736/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.263.

—

In the year two thousand one, on the seventeenth of August.

Before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B number 68.263, incorporated by deed enacted on the 25 of January 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 271 of April 20, 1999, and whose articles have been amended for the last time by deed on July 1, 1999, published in the Mémorial C number 734 of October 2, 1999.

The meeting is composed by the sole member, CB FOODS, S.à r.l., a corporation existing under Luxembourg law having its registered seat in Luxembourg, 400, route d'Esch, owner of the 95,000 (ninety-five thousand) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the company, here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member, exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée», requires the notary to act what follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,375,000 (two million three hundred seventy-five thousand Euros) to EUR 3,125,000 (three million one hundred twenty-five thousand Euros) by the issue of 30,000 (thirty thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each with a share premium of EUR 1,065,120.86.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of CB FOODS, S.à r.l.

3.- Acceptation by the managers of CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Amendment of article six of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

5.- Transfer of the registered office.

After the foregoing was approved the Shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,375,000 (two million three hundred seventy-five thousand Euros) to EUR 3,125,000 (three million one hundred twenty-five thousand Euros) by the issue of 30,000 (thirty thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each on payment of a global share premium amounting to EUR 1,065,120.86 (one million sixty-five thousand one hundred twenty Euros and eighty-six cents), to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of CB FOODS, S.à r.l., amounting to EUR 1,815,120.86.

Second resolution

It is decided to admit the subscription of the 30,000 (thirty thousand) new shares by CB FOODS, S.à r.l., actual sole shareholder.

Contributor's intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the afore named company, here represented by Miss Rachel Uhl, by virtue of a proxy being here annexed,

which declared to subscribe to the 30,000 (thirty thousand) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., and in favour of CB FOODS, S.à r.l., amounting to EUR 1,815,120.86.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of loan signed by the manager of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscribers.

Manager's intervention

Thereupon intervene the current managers of CB FOODS, S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend the Article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 3,125,000 (three million one hundred and twenty-five thousand Euros) represented by 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.»

Fourth resolution

The registered office of the Company is transferred at 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution amounting to EUR 1,815,120.86 (one million eight hundred fifteen thousand one hundred twenty Euros eighty-six cents).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty thousand Luxembourg Francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le dix-sept août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 68.263, constituée suivant acte reçu le 25 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 271 du 20 avril 1999 et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu le 1 juillet 1999 publié au mémorial C Numéro 734 le 2 octobre 1999.

L'assemblée est composée de l'associé unique, CB FOODS, S.à r.l., une société luxembourgeoise établie à Luxembourg, 400, route d'Esch, propriétaire des 95.000 (quatre-vingt-quinze mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros), représentant l'intégralité du capital social, ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées et requiert le notaire d'acter ce qui suit

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.375.000 (deux millions trois cent soixante quinze mille Euros) à EUR 3.125.000 (trois millions cent vingt-cinq mille Euros) par l'émission de 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.065.120.86 (un million soixante-cinq mille cent vingt Euros et quatre-vingt-six cents).

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de CB FOODS. S.à r.l.

3.- Acceptation par les gérants de CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article six des statuts.

5.- Transfert du siège social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.375.000 (deux millions trois cent soixante-quinze mille Euros) à EUR 3,125,000 (trois millions cent vingt-cinq mille Euros) par l'émission de 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.065.120,86 (un million soixante-cinq mille cent vingt Euros et quatre-vingt-six cents), souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de CB FOODS, S.à r.l., s'élevant à EUR 1.815.120,86.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles la société CB FOODS, S.à r.l., actuellement seul associé.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, a déclaré souscrire aux 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à leur profit et à charge de la société CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG. S.à r.l., prédésignée, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence de EUR 1.815.120,86 (un million huit cent quinze mille cent et vingt Euros et quatre-vingt-six cents)

L'associé déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus les gérants de la société CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ici représentés en venu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur les renonciations à créances effectuées, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 3.125.000 (trois millions cent vingt-cinq mille Euros) divisé en 30.000 (trente mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.»

Quatrième résolution

Le siège social de la Société est transféré au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité, s'élevant à EUR 1.815.120,86 (un million huit cent quinze mille cent vingt Euros et quatre-vingt-six cents).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à environ huit cent cinquante mille francs luxembourgeois.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R Uhl, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 131S, fol. 16, case 2. – Reçu 732.218 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

J. Elvinger.

(55622/211/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.263.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55623/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

BIG MEN'S SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.623.

L'an deux mille un, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Martine Scholler, indépendante, demeurant à L-1244 Luxembourg, 49, rue Jean-François Boch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

1.- Qu'elle est la seule et unique associée de la société BIG MEN'S SHOP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 6, boulevard de Verdun, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72.623, constituée suivant acte notarié du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 45 du 14 janvier 2000, page 2148.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée BIG MEN'S SHOP, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à douze mille quatre cents Euros (12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

3.- Que l'associée unique déclare dissoudre ladite société BIG MEN'S SHOP, S.à r.l., avec effet immédiat.

4.- Que la comparante, en tant qu'associée unique, est investie de tout l'actif et passif de la société BIG MEN'S SHOP, S.à r.l., prédésignée, de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique, la comparante, Madame Martine Scholler, pré-nommée, pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

6.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1244 Luxembourg, 49, rue Jean-François Boch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Scholler, J.-J. Wagner,

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2001, vol. 861, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2001.

J.-J. Wagner.

(55603/239/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

CB FOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.881.

In the year two thousand one, on the seventeenth of August.

Before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CB FOODS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 67.881, incorporated by deed enacted on December 23rd, 1998, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 188 of March 19, 1999 and which Articles of Association have been amended for the last time by deed of the 31 of December 1999 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 218 of March 21, 2000.

The meeting is composed by all its members, owning the 106,400 (one hundred and six thousand four hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the company, that is to say:

- 1) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands (283 shares);
- 2) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP I, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands (28,723 shares);
- 3) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP II, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands (16,303 shares);
- 4) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP III, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands (22,358 shares);
- 5) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP IV, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands (14,764 shares);
- 6) ALM BRAND AF 1792 G/s, Lyngby Hovedgade 4, DK-2800 Lyngby (352 shares);
- 7) A/S DET KJOBENHAVNSKE REASSURANCE COMPAGNI, Lyngby Hovedgade 4, DK-2800 Lyngby (352 shares);
- 8) EB-STIFTELSEN, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE, 10640 Stockholm-Sweden (847 shares);
- 9) THE FINNISH LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION, P.O. Box 425, Fin-00101 Helsinki (2,117 shares);
- 10) A/S FORSIKRINGSSKABET CODAN PENSION, Gammel Kongevej 60, DK1790 Copenhagen V (423 shares);

- 11) A/S FORSIKRINGSSKABET CODAN LIV, Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen V (423 shares);
- 12) A/S FORSIKRINGSSKABET CODAN, Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen V (564 shares);
- 13) OSTIFTERNE FORSIKRING Gs, Norre Farimagsgade 64, DK-1364 Copenhagen K (283 shares);
- 14) OTTO MOENSTED A/S, Tingskiftevej 5, Dk-2900 Hellerup (564 shares);
- 15) SEB FONDER FÖR AKTIESPARFONDEN, ST R2, 1060 Stockholm, Sweden (847 shares);
- 16) SPARBANKERNAS AKTIEFOND KAPITALINVEST, S-10534 Stockholm (2,399 shares);
- 17) STICHTING PENSIOENFONDS PGGM, P.O. Box 117, NL-3700 AC Zeist 1 (7,057 shares)
- 18) STOREBRAND LIVSFORSIKRING A/S, Postboks 1380 Vika, N-0114 Oslo (4,376 shares);
- 19) UNIBANK A/S, Torvegade 2, DK-1786 Copenhagen V (2,824 shares);
- 20) LAURETH LIMITED PARTNERSHIP, P.O. Box 75, Norway House, Greenville street, St Helier, Jersey JE4 8PP (541 shares);

all of them are here represented by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 750,000 (seven hundred and fifty thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,660,000 (two million six hundred sixty thousand Euros) to EUR 3,410,000 (three million four hundred ten thousand Euros) by the issue of 30,000 (thirty thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each with a share premium of EUR 1,065,120.86 (one million sixty-five thousand one hundred and twenty Euros eighty-six cents).

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED amounting to EUR 4,832.98, against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP I amounting to EUR 489,982.6, against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP II amounting to EUR 278,126.7, against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP III amounting to EUR 381,415.74, against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP IV amounting to EUR 251,870.50, against ALM BRAND AF 1792 G/S amounting to EUR 5,998.71, against A/S DET KJOBENHAVNSKE REASSURANCE COMPAGNI amounting to EUR 5,998.71, against EB-STIFTELSEN SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE amounting to EUR 14,453.92, against THE FINNISH LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION amounting to EUR 36,117.3, against A/S FORSIKRINGSSKABET CODAN PENSION amounting to EUR 7,209.46, against A/S FORSIKRINGSSKABET CODAN LIV amounting to EUR 7,209.46, against A/S FORSIKRINGSSKABET CODAN amounting to EUR 9,620.94, against OSTIFTERNE FORSIKRING Gs amounting to EUR 4,832.82, against OTTO MOENSTED A/S amounting to EUR 9,620.94, against SEB FONDER FÖR AKTIESPARFONDEN amounting to EUR 14,453.92, against SPARBANKERNAS AKTIEFOND KAPITALINVEST amounting to EUR 40,915.27, against STICHTING PENSIOENFONDS PGGM amounting to EUR 120,394.34, against STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS amounting to EUR 74,656.1, against UNIBANK A/S amounting to EUR 48,169.75, against LAURETH LIMITED PARTNERSHIP amounting to EUR 9,240.7

3.- Amendment of article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

4.- Transfer of the registered office.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders decide to increase the issued share capital by EUR 750,000 (seven hundred fifty thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,660,000 (two million six hundred sixty thousand Euros) to EUR 3,410,000 (three million four hundred and ten thousand Euros) by the issue of 30,000 (thirty thousand) new shares having the same rights and obligations as the existing one, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each with a total share premium of EUR 1,065,120.86, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED, against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP I, against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP II, against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP III, against INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP IV, against ALM BRAND AF 1792 G/S, against A/S DET KJOBENHAVNSKE REASSURANCE COMPAGNI, against EB-STIFTELSEN SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE, against THE FINNISH LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION, against A/S FORSIKRINGSSKABET CODAN PENSION, against A/S FORSIKRINGSSKABET CODAN LIV, against A/S FORSIKRINGSSKABET CODAN, against OSTIFTERNE FORSIKRING Gs, against OTTO MOENSTED A/S, against SEB FONDER FÖR AKTIESPARFONDEN, against SPARBANKERNAS AKTIEFOND KAPITALINVEST, against STICHTING PENSIOENFONDS PGGM, against STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS, against UNIBANK A/S, against LAURETH LIMITED PARTNERSHIP.

Second resolution

The Shareholders accept the subscription of all the 30,000 (thirty thousand) new shares by the following companies in proportion to their participation in the capital of the Company

Limited Partnerships Subscribers:

- 21) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;

- 22) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP I, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;
- 23) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP II, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;
- 24) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP III, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;
- 25) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP IV, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;
- 26) ALM BRAND AF 1792 G/s, Lyngby Hovedgade 4, DK-2800 Lyngby;
- 27) A/S DET KJOBENHAVNSKE REASSURANCE COMPAGNI, Lyngby Hovedgade 4, DK-2800 Lyngby,
- 28) EB-STIFTELSEN, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSSTIFTELSE, 10640 Stockholm-Sweden;
- 29) THE FINNISH LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION, P.O. Box 425, Fin-00101 Helsinki;
- 30) A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN PENSION, Gammel Kongevej 60, DK1790 Copenhagen V;
- 31) A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN LIV, Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen V;
- 32) A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN, Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen V;
- 33) OSTIFTERNE FORSIKRING Gs, Norre Farimagsgade 64, DK-1364 Copenhagen K;
- 34) OTTO MOENSTED A/S, Tingskiftevej 5, Dk-2900 Hellerup;
- 35) SEB FONDER FÖR AKTIESPARFONDEN, ST R2, 1060 Stockholm, Sweden;
- 36) SPARBANKERNAS AKTIEFOND KAPITALINVEST, S-10534 Stockholm;
- 37) STICHTING PENSIOENFONDS PGGM, P.O. Box 117, NL-3700 AC Zeist 1;
- 38) STOREBRAND LIVSFORSIKRING A/S, Postboks 1380 Vika, N-0114 Oslo;
- 39) UNIBANK A/S, Torvegade 2, DK-1786 Copenhagen V;
- 40) LAURETH LIMITED PARTNERSHIP, P.O. Box 75, Norway House, Greenville street, St Helier, Jersey JE4 8PP.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the 20 (twenty) afore named companies, here represented by Miss Rachel Uhl by virtue of a proxy being here annexed:

which declared to subscribe the 30,000 (thirty thousand) new shares and to fully pay them up, together with the total share premium amounting 1,065,120.86, by conversion into share capital of an irrevocable waiver of their claims against, the Company, amounting to EUR 1,815,120.86 (one million eight hundred and fifteen thousand one hundred and twenty Euros and eighty-six cents)

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of loan signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the current Shareholders.

Manager's intervention

Thereupon intervene the current managers of CB FOODS, S.à r.l, all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the Shareholders decides to amend the article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 3,410,000 (three million four hundred and ten thousand Euros), represented by 136,400 (one hundred thirty-six thousand four hundred) shares of EUR 25,- (twenty-five Euros) each.»

Fourth resolution

The meeting decides to transfer the registered office to 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight hundred and fifty thousand Luxembourg francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le dix-sept août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée CB FOODS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés

à Luxembourg, section B numéro 67.881, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 19 mars 1998 et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 31 décembre 1999 publié au Mémorial C Numéro 218 le 21 mars 2000.

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

- 1) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands (283 parts sociales);
- 2) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP I, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands (28.723 parts sociales);
- 3) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP II, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands (16.303 parts sociales);
- 4) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP III, 26 New Street, St Helier, Jersey JEZ 3RA Channel Islands (22.358 parts sociales);
- 5) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP IV, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands (14.764 parts sociales);
- 6) ALM BRAND AF 1792 G/s, Lyngby Hovedgade 4, DK-2800 Lyngby (352 parts sociales);
- 7) A/S DET KJOBENHAVNSKE REASSURANCE COMPAGNI, Lyngby Hovedgade 4, DK-2800 Lyngby (352 parts sociales);
- 8) EB-STIFTELSEN, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSTIFTELSE, 10640 Stockholm-Sweden (847 parts sociales);
- 9) THE FINNISH LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION, P.O. Box 425, Fin-00101 Helsinki (2.117 parts sociales);
- 10) A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN PENSION, Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen V (423 parts sociales);
- 11) A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN LIV, Gammel Kongevej 60, DK1790 Copenhagen V (423 parts sociales);
- 12) A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN, Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen V (564 parts sociales);
- 13) OSTIFTERNE FORSIKRING Gs, Norre Farimagsgade 64, DK-1364 Copenhagen K (283 parts sociales);
- 14) OTTO MOENSTED A/S, Tingskiftevej 5, Dk-2900 Hellerup (564 parts sociales);
- 15) SEB FONDER FÖR AKTIESPARFONDEN, ST R2, 1060 Stockholm, Sweden (847 parts sociales);
- 16) SPARBANKERNAS AKTIEFOND KAPITALINVEST, S-10534 Stockholm (2.399 parts sociales);
- 17) STICHTING PENSIOENFONDS PGGM, P.O. Box 117, NL-3700 AC Zeist 1 (7.057 parts sociales)
- 18) STOREBRAND LIVSFORSIKRING A/S, Postboks 1380 Vika, N-0114 Oslo (4.376 parts sociales);
- 19) UNIBANK A/S, Torvegade 2, DK-1786 Copenhagen V (2.824 parts sociales);
- 20) LAURETH LIMITED PARTNERSHIP, P.O. Box 75, Norway House, Greenville street, St Helier, Jersey JE4 8PP (541 parts sociales);

ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.660.000 (deux millions six cent soixante mille Euros) à EUR 3.410.000 (trois millions quatre cent dix mille Euros) par l'émission de 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 1.065.120,86 (un million soixante-cinq mille cent vingt Euros et quatre-vingt-six cents).

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED pour un montant de EUR 4.832,98, au profit de INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP I pour un montant de EUR 489.982,6, au profit de INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP II pour un montant de EUR 278.126,7, au profit de INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP III pour un montant de EUR 381.415,74, au profit de INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP IV pour un montant de EUR 251.870,50, au profit de ALM BRAND AF 1792 G/S pour un montant de EUR 5.998,71, au profit de A/S DET KJOBENHAVNSKE REASSURANCE COMPAGNI pour un montant de EUR 5.998,71, au profit de EB-STIFTELSEN SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSTIFTELSE pour un montant de EUR 14.453,92, au profit de THE FINNISH LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION pour un montant de EUR 36.117,3, au profit de A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN PENSION pour un montant de EUR 7.209,46, au profit de A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN LIV, pour un montant de EUR 7.209,46, au profit de A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN pour un montant de EUR 9.620,94, au profit de OSTIFTERNE FORSIKRING Gs pour un montant de EUR 4.832,82, au profit de OTTO MOENSTED A/S pour un montant de EUR 9.620,94, au profit de SEB FONDER FÖR AKTIESPARFONDEN pour un montant de EUR 14.453,92, au profit de SPARBANKERNAS AKTIEFOND KAPITALINVEST pour un montant de EUR 40.915,27, au profit de STICHTING PENSIOENFONDS PGGM pour un montant de EUR 120.394,34, au profit de STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS pour un montant de EUR 74.656,1, au profit de UNIBANK A/S pour un montant de EUR 48.169,75, au profit de LAURETH LIMITED PARTNERSHIP pour un montant de EUR 9.240,7

3.- Modification afférente de l'article six des statuts.

4.- Transfert du siège sociale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 750.000 (sept cent cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.660.000 (deux millions six cent soixante mille Euros) à EUR 3.410.000 (trois millions quatre cent dix mille Euros) par l'émission de 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 1.065.120,86, sous-critées intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP I pour un montant de EUR 489.982,6, au profit de INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP II pour un montant de EUR 278.126,7, au profit de INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP III pour un montant de EUR 381.415,74, au profit de INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP IV pour un montant de EUR 251.870,50, au profit de ALM BRAND AF 1792 G/S pour un montant de EUR 5.998,71, au profit de A/S DET KJOBENHAVNSKE REASSURANCE COMPAGNI pour un montant de EUR 5.998,71, au profit de EB-STIFTELSEN SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE pour un montant de EUR 14.453,92, au profit de THE FINNISH LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION pour un montant de EUR 36.117,3, au profit de A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN PENSION pour un montant de EUR 7.209,46, au profit de A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN LIV pour un montant de EUR 7.209,46, au profit de A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN pour un montant de EUR 9.620,94, au profit de OSTIFTERNE FORSIKRING Gs pour un montant de EUR 4.832,82, au profit de OTTO MOENSTED A/S pour un montant de EUR 9.620,94, au profit de SEB FONDER FÖR AKTIESPARFONDEN pour un montant de EUR 14.453,92, au profit de SPARBANKERNAS AKTIEFOND KAPITALINVEST pour un montant de EUR 40.915,27, au profit de STICHTING PENSIOENFONDS PGGM pour un montant de EUR 120.394,34, au profit de STOREBRAND LIVSFORSIKRING pour un montant de EUR 74.656,1, au profit de UNIBANK A/S pour un montant de EUR 48.169,75, au profit de LAURETH LIMITED PARTNERSHIP pour un montant de EUR 9.240,7.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles par les compagnies suivantes en fonction de leur participation dans le capital de la société:

- 1) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;
- 2) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP I, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;
- 3) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP II, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;
- 4) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP III, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;
- 5) INDUSTRI KAPITAL 1997 LIMITED PARTNERSHIP IV, 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA Channel Islands;
- 6) ALM BRAND AF 1792 G/s, Lyngby Hovedgade 4, DK-2800 Lyngby;
- 7) A/S DET KJOBENHAVNSKE REASSURANCE COMPAGNI, Lyngby Hovedgade 4, DK-2800 Lyngby;
- 8) EB-STIFTELSEN, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKENS PENSIONSSTIFTELSE, 10640 Stockholm-Sweden;
- 9) THE FINNISH LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION, P.O. Box 425, Fin-00101 Helsinki;
- 10) A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN PENSION, Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen V,
- 11) A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN LIV, Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen V;
- 12) A/S FORSIKRINGSSELSKABET CODAN, Gammel Kongevej 60, DK-1790 Copenhagen V,
- 13) OSTIFTERNE FORSIKRING Gs, Norre Farimagsgade 64, DK-1364 Copenhagen K;
- 14) OTTO MOENSTED A/S, Tingskiftevej 5, DK-2900 Hellerup;
- 15) SEB FONDER FÖR AKTIESPARFONDEN, ST R2, 1060 Stockholm, Sweden;
- 16) SPARBANKERNAS AKTIEFOND KAPITALINVEST, S-10534 Stockholm;
- 17) STICHTING PENSIOENFONDS PGGM, P.O.Box 117, NL-3700 AC Zeist 1
- 18) STOREBRAND LIVSFORSIKRING A/S, Postboks 1380 Vika, N-0114 Oslo,
- 19) UNIBANK A/S, Torvegade 2, DK-1786 Copenhagen V;
- 20) LAURETH LIMITED PARTNERSHIP, P.O. Box 75, Norway House, Greenville street, St Helier, Jersey JE4 8PP.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les 20 (vingt) souscripteurs prédésignés, représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant,

ont déclaré souscrire aux 30.000 (trente mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement moyennant une prime d'émission globale de 1.065.120,86 par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à leur profit et à charge de la société CB FOODS, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence des montants suivants: EUR 1.815.120,86 (un million huit cent quinze mille cent et vingt Euros et quatre-vingt-six cents).

Les actionnaires déclarent que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par les souscripteurs.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus les gérants de la société CB FOODS, S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en sa qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur les renonciations à créances effectuées, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 3.410.000 (trois millions quatre cent dix mille Euros) divisé en 136,400 (cent trente six mille quatre cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.»

Quatrième résolution

Le siège social de la Société est transféré au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à environ huit cent cinquante mille francs luxembourgeois.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 131S, fol. 15, case 11. – Reçu 732.218 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

J. Elvinger.

(55620/211/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

CB FOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.881.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55621/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

CV MODELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 81.278.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2001:

- est dénoncée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au deuxième étage.

- est confirmée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C., Réviseur d'Entreprises, 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour CV MODELS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55647/760/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DARTMOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.799.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

(55649/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DAZZAN & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3637 Kayl, 41, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55650/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DE KAMEINBAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1052 Luxembourg, 5, rue Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 40.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55653/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DIFFUSION BENELUX PARFUMERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 42, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 19.261.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 mai 2001, acté sous le n° 396/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55655/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DIRECT STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.691.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2001:

- est dénoncée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au deuxième étage.

- est confirmée, avec effet immédiat, l'adresse de la société, fixée c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C., Réviseur d'Entreprises, 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour *DIRECT STAR S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55656/760/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ENTREPRISE JOS MIESZALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.572.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

(55669/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DONECK EUROFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschbiereg.
R. C. Luxembourg B 61.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 33, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 2001.

Pour *DONECK EUROFLEX S.A.*

Signature

(55657/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DORADEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.082.

In the year two thousand one, on the sixth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DORADEM, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, trade register Luxembourg section B number 77.082, incorporated by deed dated on July 27, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 2000, page 43740.

The meeting is presided by Mr Jean-Philippe Roch, employee, residing in Taviet, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mr Thierry Bodson, employee, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Mickaël Gamokuba, employee, residing in Nancy, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 15,126 (fifteen thousand one hundred twenty-six) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of article 13 of the company's statutes in order to provide for the beginning of the financial year on 1 August and the closing of the financial year on 31 July.

2.- Amendment of article 14 of the company's statutes in order to draw up it as follows:

«Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.»

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to amend article 13 of the company's statutes, in order to provide for the beginning of the financial year on 1 August and the closing of the financial year on 31 July, to read as follows:

«**Art. 13.** The company's financial year begins on 1st August and closes on 31 July.»

The financial year, that has begun the first January 2001 ended on July 31, 2001.

Second resolution

It is decided to amend article 14 of the company's statutes in order to draw up it as follows:

«**Art. 14.** Each year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le six août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DORADEM, S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R. C. Luxembourg section B numéro 77.082, cons-

tituée suivant acte reçu le 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de 2000, page 43740.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Roch, employé privé, demeurant à Taviet, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Bodson, employé privé, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mickaël Gamokuba, employé privé, demeurant à Nancy, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.126 (quinze mille cent vingt-six) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 13 des statuts de la société pour que l'exercice social commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet

2.- Modification de l'article 14 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque année la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.»

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'article 13 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'exercice social commence le 1^{er} août et se termine le 31 juillet.»

L'exercice social, ayant commencé le 1^{er} janvier 2001 s'est terminé le 31 juillet 2001.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 14 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** Chaque année la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J.-P. Roch, T. Bodson, M. Gamokuba, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 130S, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2001.

J. Elvinger.

(55658/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DORADEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 77.082.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55659/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DRYDEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.972.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 33, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55660/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

DU FORT INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.603.

In the year two thousand and one, on the twenty-seventh of July.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The shareholders of DU FORT INVESTORS, a société anonyme, (the «Company») having its registered office in Luxembourg (R. C. Luxembourg B. 64.603), incorporated pursuant to a deed of 3 June 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 583 of 11 August 1998, and the articles of incorporation of which have been last modified by a deed of the undersigned notary on the 31st August 2000 not yet published.

The meeting was opened at 17.00 a.m., with Mr Grégoire Arnaud, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny, Belgium.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to delete any reference to the number of shares in each class of shares;
2. Cancellation of Warrants;
3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to decrease the authorized share capital of the Company;
4. Amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting;
5. Transfer of the registered office of the Company;
6. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That all the shares being registered shares, convening notices have been sent to the shareholders by registered mail on July 17th, 2001; the shareholders thus have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. - That it appears from the attendance list that 199,901 shares out of 201,903 shares outstanding are present or represented at the present meeting; the quorum of 50% having been reached, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

«Art. 5. Share Capital.

The share capital is set at eight million and seventy six thousand and one hundred and twenty Euros (EUR 8,076,120), represented by two hundred and one thousand and nine hundred and three (201,903) ordinary shares («Ordinary Shares») consisting in Class A shares, Class B1 shares, Class B2 shares and Class B3 shares, and by two hundred and one thousand and nine hundred and three (201,903) preferred non-voting shares («Preferred Shares») consisting in Class A shares, Class B1 shares, Class B2 shares and Class B3 shares, each having a nominal value of twenty Euros (EUR 20), all the shares being fully paid up».

Second resolution

The meeting notes that pursuant an extraordinary general meeting dated August 31, 2001, one thousand six hundred and forty-eight (1,648) warrants have been issued by the Company under a Tranche B (the «Tranche B Warrants»).

At the time of the issue, it was specified that in the event a number of Tranch B Warrants would not be subscribed by the FINANCIERE DU FORT Mezzaners (as such term is defined in the minutes of the extraordinary general meeting dated August 31, 2000) at the latest on November 30, 2000, such outstanding Tranch B warrants should be cancelled.

The meeting notes that the Tranch B Warrants were not subscribed by the FINANCIERE DU FORT Mezzaners on November 30, 2000 and that consequently, the one thousand six hundred and forty-eight (1.648) warrants issued under the tranche B on August 31, 2000 are cancelled.

The meeting grants all powers to the board of directors of the company to do everything which is required to ascertain the cancellation of the abovementioned warrants.

Third resolution

As a consequence of the above second resolution, the meeting decides to decrease the authorised capital of the Company in order to reflect the cancellation of all of the warrants of the tranche B.

The meeting decides to amend the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

«The board of directors of the corporation is authorised to increase the issued share capital up to two hundred and twelve thousand Euros (EUR 212,000) divided into ten thousand six hundred (10,600) Ordinary Class C Shares, each with a par value of twenty Euros (EUR 20). The authorised share capital is reserved for the issuance of shares upon exercise of the Warrants issued on 31 August 2000. During the period of five years, from the date of publication of this provision, the board of directors is hereby authorised to increase the share capital in accordance with the above provisions, and specifically to proceed to such issue without reserving, for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued».

The third, fourth and fifth paragraph of article 5 remain unchanged.

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 14 of the articles of incorporation in order to change the date of the annual general meeting.

Therefore, article 14 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«Art. 14. Location.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on June 28 at 2.00 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting».

Fifth resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to the following address: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DU FORT INVESTORS (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 64.603, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 11 août 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 31 août 2000 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Grégoire Arnaud, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence au nombre d'action dans chaque classe;
2. Annulation de bons de souscription d'actions;
3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de réduire le capital social autorisé de la Société,
4. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle;
5. Changement du siège social de la Société;
6. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par- les comparants.

III. - Que toutes les actions étant nominatives, des avis de convocation ont été envoyés aux actionnaires nominatifs par courrier recommandé le 17 juin 2001, que les actionnaires ont par conséquent été dûment notifiés et ont pu prendre connaissance de l'ordre du jour.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 201.903 actions représentant l'intégralité du capital social, 199.901 actions de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, le quorum requis de 50% ayant été atteint, la présente assemblée générale est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société dans le but de lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de huit millions soixante-seize mille cent vingt Euros (EUR 8.076.120) divisé d'une part en deux cent un mille neuf cent trois (201.903) actions ordinaires («Actions Ordinaires»), elles-mêmes divisées en cent actions A, actions B1, actions B2 et actions B3, et d'autre part en deux cent un mille neuf cent trois (201.903) actions à dividende prioritaire sans droit de vote («Actions à Dividende Prioritaire») elles-mêmes divisées en actions A, actions B1, actions B2, et actions B3, les Actions Ordinaires et les Actions à Dividende Prioritaire étant toutes de vingt Euros (EUR 20) de nominal et chacune entièrement libérées.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale note que au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 31 août 2001, mille six cent quarante-huit (1.648) bons de souscriptions d'actions de tranche B (BSA Tranche B) ont été émis par la Société.

Au moment de l'émission, il a été spécifié que dans le cas où un certain nombre de BSA Tranche B ne seraient pas souscrits par les Mezzaners de FINANCIERE DU FORT (tel que ce terme est défini dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 août 2000) au plus tard le 30 novembre 2000, ces BSA Tranche B devraient être annulés.

L'assemblée générale constate que les BSA Tranche B n'ont pas été souscrits par les Mezzaners de FINANCIERE DU FORT au 30 novembre 2000 et que, en conséquence, les mille six cent quarante-huit (1.648) BSA émis sous la tranche B le 31 août 2000 sont annulés.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de prendre toutes mesures pour constater l'annulation des bons de souscription d'actions susmentionnés.

Troisième résolution

En conséquence de la deuxième résolution, l'assemblée générale décide de diminuer le capital autorisé de la Société afin de refléter l'annulation de tous les bons de souscription d'actions de la tranche B.

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante

«Le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à un montant de deux cent douze mille Euros (EUR 212.000) divisé en dix mille six cents (10.600) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale vingt Euros (EUR 20) par action. Le capital autorisé est réservé à l'émission d'actions après exercice des bons de souscription d'actions émis le 31 août 2000. Pendant une durée de cinq à partir de la date de publication de cette disposition, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social conformément aux dispositions ci-dessus, et plus spécifiquement de procéder à une telle émission d'actions sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.»

Le troisième, le quatrième et le cinquième paragraphes de l'article 5 restent inchangés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts dans le but de changer la date de l'assemblée générale annuelle.

En conséquence, l'article 14 des statuts est modifié et se lira désormais comme suit:

«Art. 14. Date et Lieu.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 28 juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées peuvent être tenues à l'endroit et à l'heure indiquée dans les convocations respectives.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Jean Monnet à l'adresse suivante: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. Arnaud, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 130S, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2001.

J. Elvinger.

(55661/211/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ECOFIMA, ENVIRONMENTAL CONCEPTS & FINANCING MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxembourg B 79.738.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 27. August 2001

Herr Helmut Maiwald, Diplomelehrer wohnhaft in Halle (Saale), ist zum Administrateur-Délégué der Gesellschaft bestellt mit der Befugnis, die Gesellschaft in der täglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten.

Luxembourg, den 28. August 2001.

G. P. Rockel.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 28, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55662/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ECP BLUMEN & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.641.

In the year two thousand and one, on the twenty-seventh day of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) ECP BLUMEN & CIE S.C.A., (R. C. Luxembourg, section B number 72.641) having its registered office at L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, incorporated by deed of the replaced notary, on November 19, 1999, published in the Mémorial C number 48 of January 14, 2000, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of the replaced notary on January 7, 2000, published in the Mémorial C number 323 of May 4, 2000, (the «Company»).

The meeting is declared open at 10.00 a.m. and is presided by Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Monique Tommasini, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Vincent Goy, company director, residing in Dudelange (Luxembourg).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1.- To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 408,000.- (four hundred and eight thousand Euros) divided into 4,080 (four thousand and eighty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each to EUR 608,000.- (six hundred and eight thousand Euros) divided into 6,080 (four thousand and eighty) shares, each with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) and to issue 2,000 (two thousand) new shares, each with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros), with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on against contributions in cash.

2.- To acknowledge to the extent necessary the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights in the share capital increase and to accept the subscription of the newly issued shares by BLUMEN HOLDING LIMITED, a company existing under the laws of Niue, having its registered office in Niue, No 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi.

3.- To amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above share capital increase.

II.- The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance-list that out of the 4,080 (four thousand and eighty) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred and eight thousand Euros (EUR 408,000.-) divided into four thousand and eighty (4,080) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) to six hundred and eight thousand Euros (EUR 608,000.-), divided into six thousand and eighty (6,080) shares, each with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) and to issue two thousand (2,000) new shares, each with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-), with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on against contributions in cash.

Second resolution

The general meeting of shareholders, comprising all the shares presently issued, acknowledges that, in relation to the present share capital increase, the existing shareholders have totally or partly waived their preferential subscription rights and resolves to accept:

1.- BLUMEN HOLDING LIMITED, a company existing under the laws of Niue, established and having its registered office in Niue, No 2 Commercial Centre Square P.O.Box # 71, Alofi, to the subscription of one thousand seven hundred and thirty-four (1,734) new shares, and,

2.- Mr Gianni Paglia, company director, residing in I-20122 Milan, Via Vivaio 8, Italy, to the subscription of two hundred and sixty-six (266) new shares.

Subscription - Payment

There now appeared:

1.- Mr Eric Biren, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of the prementioned company BLUMEN HOLDING LIMITED,

by virtue of a proxy given to him on June 21, 2001.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said company BLUMEN HOLDING LIMITED to the one thousand seven hundred and thirty-four (1,734) newly issued shares of the Company and the said subscriber declares through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for each such new share by a contribution in cash.

2.- Mr Vincent Goy, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of Mr Gianni Paglia, prenamed, by virtue of a proxy given to him on June 21, 2001.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Mr Gianni Paglia, to the two hundred and sixty-six (266) newly issued shares of the Company and the said subscriber declares through his duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for each such new share by a contribution in cash.

The aforesaid proxies will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscriptions and payment by the subscribers and to allot the two thousand (2,000) shares to the said subscribers as indicated hereabove as fully paid shares.

The subscribers declare and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new share issued has been entirely paid up and that the Company has at its disposal the amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) proof of which has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The general meeting resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«Art. 5. Share Capital.

The corporate capital of the Company is set at six hundred and eight thousand Euros (EUR 608,000.-) divided into six thousand and eighty (6,080) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting at 10.30 a.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergencies between the two versions, the English version will prevail.

Pro fisco

For the purpose of registration, the aggregate amount of the beforementioned capital increase of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) is equivalent to eight million sixty-seven thousand nine hundred and eighty Luxembourg francs (LUF 8,067,980.-)

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this deed are estimated at one hundred and fifty thousand Luxembourg Francs.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ECP BLUMEN & CIE S.C.A., (R. C. Luxembourg, section B numéro 72.641) ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 48 du 14 janvier 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire remplacé en date du 7 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 323 du 4 mai 2000, (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 10.00 heures et est présidée par Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Tommasini, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille Euros) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de EUR 408.000,- (quatre cent huit mille Euros) divisé en 4.080 (quatre mille quatre-vingts) actions avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune à un montant de EUR 608.000,- (six cent huit mille Euros) divisé en 6.080 (six mille quatre-vingts) actions chacune avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) et émission, contre apport en espèces, de 2.000 (deux mille) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Renonciation par les actionnaires existants dans la mesure du possible à leur droit préférentiel de souscription dans l'augmentation de capital et acceptation de la souscription des actions nouvellement émises par BLUMEN HOLDING LIMITED, une société de droit de Niue, ayant son siège social à Nieu 2, Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi.

3.- Modification de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital susmentionnée.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur les 4.080 (quatre mille quatre-vingts) actions représentant l'entière du capital social émises toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération et avec le consentement du Gérant, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) de manière à ce que le capital social est porté de son montant actuel de quatre cent huit mille (EUR 408.000,-) divisé en quatre mille quatre-vingts (4.080) actions avec une valeur de EUR 100,- (cent Euros) chacune à un montant de six cent huit mille Euros (EUR 608.000,-) divisé en six mille quatre-vingts (6.080) actions, chacune avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et émission, contre apport en espèces, de deux mille (2.000) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de:

1.- mille sept cent trente-quatre (1.734) actions nouvelles, BLUMEN HOLDING LIMITED, une société de droit de Niue, établie et ayant son siège social à Niue, No 2 Commercial Centre Square, P.O. Box # 71, Alofi, et

2.- deux cent soixante-dix (266) actions nouvelles, Monsieur Gianni Paglia, administrateur de société, demeurant à I-Milan, Via Vivaio 8.

Souscription - Libération

Sont intervenus ensuite:

1.- Monsieur Eric Biren, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BLUMEN HOLDING LIMITED, prédésigné,

en vertu d'une procuration lui donnée le 21 juin 2001,

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société susmentionnée aux mille sept cent trente-quatre (1.734) actions nouvellement émises et ledit souscripteur déclare par son mandataire valablement désigné de libérer intégralement les actions nouvelles par apports en espèces.

2.- Monsieur Vincent Goy, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Gianni Paglia, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée le 21 juin 2001,

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Gianni Paglia prénommé, aux deux cent soixante-six (266) actions nouvellement émises et ledit souscripteur déclare par son mandataire valablement désigné de libérer intégralement les actions nouvelles par apports en espèces.

Les prédites procurations, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Sur ce l'assemblée générale décide d'accepter les dites souscriptions et le paiement par les souscripteurs et décide d'attribuer les deux mille (2.000) actions nouvelles auxdits souscripteurs comme indiqué ci-avant comme actions entièrement libérées.

Les souscripteurs déclarent et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en espèces et que la somme de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la manière suivante:

«Art. 5. Capital Social.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent huit mille Euros (EUR 608.000,-) divisé en six mille quatre-vingts (6.080) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 10.30 et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Pro Fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, la somme de l'augmentation de capital ci-avant réalisée à hauteur de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) équivaut à huit millions soixante-sept mille neuf cent quatre-vingts francs luxembourgeois (LUF 8.067.980,-).

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Biren, M. Tommasini, V. Goy, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2001, vol. 861, fol. 1, case 4. – Reçu 80.680 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2001.

J.-J. Wagner.

(55663/239/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ECP BLUMEN & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.641.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2001.

Signature.

(55664/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ERIKEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 57.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ainsi que les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg le 29 août 2001, vol. 557, fol. 24, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 4 septembre 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 17 juillet 2001

L'assemblée générale décide de réélire comme administrateurs Messieurs Carl Björnberg, Neil MacDougall, Steve Smith, Juhani Suomela et David Thomas pour une période prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2001.

L'assemblée générale décide de réélire comme commissaire aux comptes KPMG, LUXEMBOURG pour une période prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERIKEM LUXEMBOURG S.A.

Signature

(55673/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 37.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 49, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55668/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 29.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 24, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55670/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EPICERIE-FROMAGERIE DE LA CAMPAGNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 6, rue de Hesperange.
R. C. Luxembourg B 50.359.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2001.
(55672/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ESSETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.945.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} juin 2001, acté sous le n° 413/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55678/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

GLOBAL SWITCH (EAST LONDON), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 76.787.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de GLOBAL SWITCH (EAST LONDON) S.à r.l. (la «Société») en date du 4 août 2000 que SHAPBURG LIMITED a été révoqué en sa qualité de gérant et que Monsieur Thomas S. Haines, demeurant au 106, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, Monsieur Simon Nicholas Hope Cooper, demeurant à Unicorn Chambers, Victoria Street, Douglas IM1 2LD, l'île de Man et Monsieur Barrie J. Webb, demeurant à la Tramontane, Chemin des Marais, B.P. 92, 1884 Villars-sur-Ollon, Suisse ont été nommés nouveaux gérants pour une durée indéterminée, de sorte que les gérants de la société sont désormais les suivants:

- Monsieur Thomas S. Haines
- Monsieur Simon Nicholas Hope Cooper
- Monsieur Barrie J. Webb

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2001.

Pour GLOBAL SWITCH (EAST LONDON), S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55743/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ESPRESSOCOMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.317.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration.

(55676/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ESPRESSOCOMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.317.

*Extrait pour inscription / modification de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
tenue à Luxembourg le 6 août 2001*

Première résolution

L'assemblée générale procède à la nomination définitive de Mademoiselle Maria Laura Guardamagna, avocat, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, cooptée aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Nico Schaeffer, administrateur démissionnaire, par décision du conseil d'administration en date du 29 janvier 2001.

Le mandat du nouvel administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / L. Guardamagna

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signatures.

(55677/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ETABLISSEMENTS J.L. SELENATI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 169, route d'Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 68.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55679/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

ETABLISSEMENTS KLAUNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 24, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 29.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 24, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55680/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

F.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.733.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 26 juin 2001 que l'assemblée a confirmé le mandat d'Administrateur-délégué de M. Joël Sultan.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55695/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EURO-COMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 71, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55681/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EURO-COMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 août, vol. 556, fol. 71, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55682/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EURO-COMAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 36.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 71, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55683/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EUROPEANINVESTOR.COM LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 71.466.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 30 avril 2001.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Pierre - Yves De Laminne de sa fonction d'administrateur et ce avec effet au 30 avril 2001. Le Conseil fera acter cette démission par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur René Verboomen, demeurant à 4A, rue de la Damidaine B, B-5880 Rochefort, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre - Yves De Laminne, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Cette nomination devra être entérinée par la prochaine Assemblée des actionnaires

Pour réquisition
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55689/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

IKANO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 68.837.

Les comptes non audités semi-annuels arrêtés au 30 juin 2001 de IKANO FUNDS, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 2001.

Pour IKANO FUNDS
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.
S. R. Fenton
Managing Director

(55762/013/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

KRIZIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.173.

In the year two thousand and one, on the tenth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KRIZIA, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1971 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by deed enacted on May 22, 2000, published in the Mémorial C no. 723 of October 4, 2000.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Mesancy (Belgium).

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 125 (one hundred twenty-five) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 17,000,000.- (seventeen million euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 17,012,500.- (seventeen million twelve thousand five hundred euros) by the issue of 170,000 (one hundred seventy thousand) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

3.- Acceptation by the managers of KRIZIA, S.à r.l.

4.- Amendment of article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The Meeting decides to increase the issued share capital by EUR 17,000,000.- (seventeen million euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 17,012,500.- (seventeen million twelve thousand five hundred euros) by the issue of 170,000.- (one hundred seventy thousand) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in a European Union partner state.

Second resolution

The meeting accepts the subscription of:

- 128,621 (one hundred twenty-eight thousand six hundred twenty-one) new shares to be issued, by Mrs Maria Mandelli, manager, residing at 10, Via Gubbio, Milano, Italy;

- 32,788 (thirty-two thousand seven hundred eighty-eight) new shares to be issued, by CO.FI.I S.r.l., a company incorporated under the Italian law, with registered office at Milano, Italy;

- 8,591 (eight thousand five hundred ninety-one) new shares to be issued, by Mr Aido Pinto, manager, residing at 10, Via Gubbio, Milano, Italy.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

It has been acknowledged that the shares subscribed have been fully paid up through contributions in kind hereafter described:

Description of the contributions:

1) Mrs Maria Mandelli pays her subscription by a contribution of 10,297,457.- (ten million two hundred ninety-seven thousand four hundred fifty-seven) common shares with a par value of ITL 1,000.- (one thousand Italian liras) of KRIZIA S.p.A., a company incorporated under the Italian laws, this contribution being evaluated at EUR 12,862,100.- (twelve million eight hundred sixty-two thousand one hundred euros);

2) CO.FI.I S.r.l. pays its subscription by a contribution of 2,625,000.- (two million six hundred twenty-five thousand) common shares with a par value of ITL 1,000.- (one thousand Italian liras) of KRIZIA, S.p.A., prenamed, this contribution being evaluated at EUR 3,278,800.- (three million two hundred seventy-eight thousand eight hundred euros);

3) Mr Aldo Pinto pays his subscription by a contribution of 687,778 (six hundred eighty-seven thousand seven hundred seventy-eight) common shares with a par value of ITL 1,000.- (one thousand Italian liras) of KRIZIA S.p.A., prenamed, this contribution being evaluated at EUR 859,100.- (eight hundred fifty-nine thousand one hundred euros);

all contributions together representing 100% (hundred percent) of the share capital of KRIZIA S.p.A., prenamed.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by:

- the Memorandum of the Articles of Association of KRIZIA S.p.A.;

- an extract from the Italian's Trade Registry concerning said company;

- a true copy of the shareholder's register of said company.

Effective implementation of the contribution.

Mrs Maria Mandelli, Mr Aldo Pinto and CO.FI.I S.r.l., contributors prenamed here represented by Mr Hubert Janssen, prenamed, as stated hereabove, declare:

- that the share capital of KRIZIA S.p.A. consists currently of 13,610,235 (thirteen million six hundred and ten thousand two hundred thirty-five) common shares with a par value of ITL 1,000.- (one thousand Italian liras);
 - that the shares of KRIZIA S.p.A. are fully paid up and legally and conventionally freely transferable, no pre-emption rights nor any other rights existing by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - that they are the full owner of 13,610,235.- (thirteen million six hundred and ten thousand two hundred thirty-five) common shares and possessing the power to dispose of it;
 - that all formalities shall be carried out in Italy, in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party;
- and hereby declares that the total value of the contribution made to KRIZIA, S.à r.l. amounts to EUR 17,000,000.- (seventeen million euros).

Manager's intervention

Thereupon intervene Mrs Maria Mandelli and Mr Aldo Pinto, managers of KRIZIA, S.à r.l.; here represented by Mr Hubert Janssen, prenamed by virtue of the abovenamed proxies.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, personally and legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the meeting decides to amend the article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 17,012,500.- (seventeen million twelve thousand five hundred euros), represented by 170,125 (one hundred seventy thousand one hundred twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euro) each.'

Tax payment - exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company realised by a contribution in kind consisting of all the shares (100%) of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Italy), the company expressly requests the exemption of Luxembourg registration duty («droit d'apport») on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three hundred thousand Luxembourg Francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le dix août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée KRIZIA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, constituée suivant acte reçu le 22 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 723 du 4 octobre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 17.000.000,- (dix-sept millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 17.012.500,- (dix-sept millions douze mille cinq cents euros) par l'émission de 170.000 (cent soixante-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de KRIZIA, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 17.000.000,- (dix-sept millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 17.012.500,- (dix-sept millions douze mille cinq cents euros) par l'émission de 170.000 (cent soixante-dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social établi dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Deuxième résolution

Les associés décident d'admettre la souscription:

- de 128.621 (cent vingt-huit mille six cent vingt et une) parts sociales nouvelles par Madame Maria Mandelli, gérant, demeurant au 10, Via Gubbio, Milan, Italie;

- de 32.788 (trente-deux mille sept cent quatre-vingt-huit) parts sociales nouvelles par CO.FI.I S.r.l., une société de droits italien, ayant son siège social à Milan (Italie);

- de 8.591 (huit mille cinq cent quatre-vingt-onze) parts sociales nouvelles par Monsieur Aido Pinto, gérant, demeurant au 10, Via Gubbio, Milan, Italie.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Les parts sociales nouvelles souscrites ont été libérées intégralement par des apports en nature ci-après décrits:

1) Madame Maria Mandelli libère sa souscription par apport de 10.297.457 (dix millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-sept) actions ordinaires d'une valeur nominale de ITL 1.000,- (mille liras italiennes) chacune de KRIZIA S.p.A., une société de droits italien, cet apport étant évalué à EUR 12.862.100,- (douze millions huit cent soixante-deux mille cent euros);

2) CO.FI.I S.r.l. libère sa souscription par apport de 2.625.000 (deux millions six cent vingt-cinq mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de ITL 1.000,- (mille liras italiennes) chacune de KRIZIA, S.p.A., prénommée, cet apport étant évalué à EUR 3.278.800,- (trois millions deux cent soixante-dix-huit mille huit cents euros);

3) Monsieur Aldo Pinto libère sa souscription par apport de 687.778 (six cent quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de ITL 1.000,- (mille liras italiennes) de KRIZIA S.p.A., prénommée, cet apport étant évalué à EUR 859.100,- (huit cent cinquante-neuf mille cent euros);

tous les apports ci-dessus représentent 100% (cent pour cent) du capital social de KRIZIA S.p.A., prénommée.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par:

- le Mémoire des statuts de KRIZIA S.p.A.;

- un extrait du registre de commerce italien de la dite société;

- une copie certifiée du registre des actionnaires de la dite société italienne.

Réalisation effective de l'apport.

Les apporteurs prénommés, Madame Maria Mandelli, Monsieur Aldo Pinto et CO.FI.I S.r.l., ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, comme dit ci-avant, déclarent que:

- le capital social de KRIZIA S.p.A. consiste actuellement en 13.610.235 (treize millions six cent dix mille deux cent trente-cinq) actions ordinaires d'une valeur nominale de ITL 1.000,- (mille liras italiennes) chacune;

- les actions de KRIZIA S.p.A. ont été intégralement libérées, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles et qu'il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- ils sont les seuls pleins propriétaires de ces 13.610.235 (treize millions six cent dix mille deux cent trente-cinq) actions et possédant les pouvoirs d'en disposer;

- toutes les formalités seront réalisées en Italie, aux fins d'effectuer les cessions et de les rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

- la valeur totale de l'apport fait à KRIZIA, S.à r.l s'élève à EUR 17.000.000,- (dix-sept millions d'Euros).

Intervention du gérant

Sont alors intervenus, Madame Maria Mandelli et Monsieur Aldo Pinto, gérant de KRIZIA, S.à r.l., ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, prénommé en vertu des procurations dont question ci-dessus;

reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leurs responsabilités, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 17.012.500,- (dix-sept millions douze mille cinq cent euros), représenté par 170.125 (cent soixante-dix mille cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'au moins 75% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Italie), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois cent mille francs luxembourgeois.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 131S, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

J. Elvinger.

(55791/211/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

KRIZIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55792/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EVENTS & BUSINESS CATERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

Monsieur Bodé Didier démissionne comme membre du conseil d'administration ainsi que comme administrateur-délégué de la société.

D. Bodé.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2001, vol. 557, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(55690/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EVEREST COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 166, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 51.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55692/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

FARVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.181.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juillet 2001.

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Dirk Raeymaekers décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 27 novembre 1998.

L'assemblée ratifie également la cooptation de M. Lino Berti et M. Patrick Ehrhardt décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 14 avril 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L - 1511 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme
FARVE HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2001, vol. 557, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55693/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

FAST NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 3, rue de Namur.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

(55694/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

F.I. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.733.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 33, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55696/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

FINSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.892.

—
Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 34, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour la société
Signature
Un administrateur

(55711/742/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EIP PARTICIPATION S2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.995.

In the year two thousand one, on the sixteenth day of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, acting in replacement of Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

EIP PARTICIPATION S1, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, and entered in the Company Register in Luxembourg under section B number 81.994,

here represented by Mr ANTHONY SHAYLE, Director, residing in London, by virtue of the powers given to him by the Board of Directors of EIP PARTICIPATION S1, S.à r.l., on July 25, 2001

The appearing company, acting in its capacity as sole shareholder of EIP PARTICIPATION S2, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; R. C. B 81.995, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, on May 16, 2001, published in the Mémorial C under number 585 of July 30, 2001, (the «Company»), and declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of eight hundred eighteen thousand and one hundred Euros (EUR 818,100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to an amount of eight hundred thirty thousand six hundred Euros (EUR 830,600.-).

2. To issue thirty-two thousand seven hundred twenty-four (32,724) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), to thirty three thousand two hundred twenty-four (33,224) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of thirty-two thousand seven hundred twenty four (32,724) new shares by EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C. B 81.993, acting in its capacity as the Management Company of EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, a Luxembourg collective investment fund.

4. To accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting in eight hundred eighteen (818) shares in EIP FRANCE 1 SAS a société par actions simplifiée, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France.

5. To allocate the newly issued shares to EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. acting in its capacity as the Management Company of EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, in consideration for such contribution kind and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

6. To amend article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 5) of the Agenda.

7. Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount eight hundred eighteen thousand and one hundred Euros (EUR 818,100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to an amount of eight hundred thirty thousand six hundred Euros (EUR 830,600.-).

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue thirty-two thousand seven hundred twenty-four (32,724) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), to thirty-three thousand two hundred twenty-four (33,224) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the capital increase.

Subscription

There now appeared Mr Anthony Shayle, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R. C. B 81 993 acting in its capacity as the Management Company of EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, a Luxembourg collective investment fund, by virtue of the powers given to him by the Board of Directors of the Company on July 25, 2001.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., acting in its capacity as the Management Company of EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, for thirty-two thousand seven hundred twenty-four (32,724) new shares, and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind consisting of eight hundred eighteen (818) shares of EIP FRANCE 1 SAS, a société par actions simplifiée, having its registered office at 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France.

The shares thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of eight hundred eighteen thousand and one hundred Euros (EUR 818,100.-).

The subscriber acting through his duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to the free transferability of the shares to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the shares to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the shares has been given to the undersigned notary.

It results from a certificate issued by EIP FRANCE 1 SAS, prenamed, that EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. acting in its capacity as the Management Company of EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP is the owner of the contributed shares, that such shares are neither pledged nor encumbered by any similar right, that such shares are freely transferable to the Company, and that instructions have been given in order to make all inscriptions and formalities to the effect of validly transferring said shares to the Company.

Thereupon the sole shareholder, to the extent that it acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the thirty-two thousand seven hundred twenty-four (32,724) new shares to EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. acting in its capacity as the Management Company of EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP.

Consequently the share capital of the Company is held as follows:

EIP PARTICIPATION S1, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, five hundred shares	500
EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, acting in its capacity as the Management Company of EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, thirty-two thousand seven hundred twenty-four shares	32,724
Total: thirty-three thousand two hundred twenty-four shares	33,224

Third resolution

As a result of the above resolutions, the two shareholders resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«Art. 6. Capital.

The capital is set at eight hundred thirty thousand six hundred Euros (EUR 830,600.-), represented by thirty three thousand two hundred twenty-four (33,224) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Statement

Insofar as the contribution in kind results in EIP PARTICIPATION S2, S.à r.l. holding 100% of EIP FRANCE 1 SAS, which is a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital exemption.

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seventy thousand Luxembourg francs (LUF 70,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le seize août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, agissant en remplacement de Maître Reginald Neuman, notaire, résidant à Luxembourg, qui conservera le présent acte.

A comparu:

EIP PARTICIPATION S1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C. B 81.994,

représentée aux fins des présentes par M. Anthony Shayle, Administrateur, résidant à Londres, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par une décision du Conseil d'Administration de EIP PARTICIPATION S1, S.à r.l., en date du 25 juillet 2001.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de EIP PARTICIPATION S2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C. B 81.995, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman en date du 16 mai 2001, publié au Mémorial C sous le numéro 585 du 30 juillet 2001, (la «Société»), et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de huit cent dix-huit mille cent Euros (EUR 818.100,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de huit cent trente mille six cents Euros (EUR 830.600,-).

2. Emission de trente-deux mille sept cent vingt-quatre (32.724) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à trente-trois mille deux cent vingt-quatre (33.224) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de trente-deux mille sept cent vingt-quatre (32.724) nouvelles parts sociales par EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R. C. B 81.993 agissant en sa qualité de Société de Gestion de EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, un fonds collectif d'investissement luxembourgeois.

4. Acceptation de la libération de chacune de ces actions par un apport en nature consistant dans huit cent dix-huit (818) parts sociales de EIP FRANCE 1 SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social à 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France.

5. Attribution de ces parts sociales nouvellement émises à EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., agissant en sa qualité de Société de Gestion de EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, en contrepartie de cet apport en nature et reconnaissance de la prise d'effet de l'augmentation de capital.

6. Modification de l'article 6 des statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 5).

7. Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit cent dix-huit mille cent Euros (EUR 818.100,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de huit cent trente mille six cents Euros (EUR 830.600,-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre trente-deux mille sept cent vingt-quatre (32.724) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, à trente-trois mille deux cent vingt-quatre (33.224) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du présent jour de la décision de l'associé unique décidant de l'augmentation de capital.

Souscription

Est intervenu ensuite M. Antony Shayle, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C. B 81.993, agissant en sa qualité de Société de Gestion de EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, un fonds commun de placement luxembourgeois, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par une décision du Conseil d'Administration de la Société en date du 25 Juillet 2001.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., agissant en sa qualité de Société de Gestion de EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, trente-deux mille sept cent vingt-quatre (32.724) nouvelles parts sociales de la Société, et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant dans huit cent dix-huit (818) actions de EIP FRANCE 1 SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social 130, rue Cardinet, 75017 Paris, France.

Les actions ainsi apportées représentent un apport total net d'un montant de huit cent dix-huit mille cent Euros (EUR 818.100,-).

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire déclare encore qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert des actions à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actions à la Société.

La preuve de la propriété par le souscripteur des actions a été rapportée au notaire soussigné.

Il résulte du certificat émis par EIP FRANCE 1 SAS, prénommée, que EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. agissant en sa qualité de Société de Gestion de EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP est le propriétaire des actions apportées, que lesdites actions ne sont ni gagées ni grevées de tous autres droits similaires, que ces actions sont librement cessibles à la Société, et que des instructions ont été données afin que soient effectuées toutes les inscriptions et formalités nécessaires pour valablement transférer lesdites actions à la Société.

Enfin, le comparant déclare que les Administrateurs de EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., agissant en sa qualité de Société de Gestion de EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, accompliront toutes les formalités relatives au transfert des actions de EIP FRANCE 1 SAS.

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer trente-deux mille sept cent vingt-quatre (32.724) nouvelles parts sociales à EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., agissant en sa qualité de Société de Gestion de EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP.

En conséquence, le capital social de la Société est réparti de la façon suivante:

EIP PARTICIPATION S1, S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, cinq cents parts sociales	500
EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, agissant en sa qualité de Société de Gestion de EUROPEAN INDUSTRIAL PARTNERSHIP, trente-deux mille sept cent vingt-quatre parts sociales	32.724
Total: trente-trois mille deux cent vingt quatre parts sociales	33.224

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les deux associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 6. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à huit cent trente mille six cents Euros (EUR 830.600,-) divisé en trente-trois mille deux cent vingt-quatre (33.224) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Constatation

Dans la mesure où l'apport en nature résulte en ce que EIP PARTICIPATION S2, S.à r.l. détiendra cent pour cent (100%) de EIP FRANCE 1 SAS, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à soixante dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Shayle, J-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 131S, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins du dépôt au registre du commerce et des sociétés et de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 août 2001.

R. Neuman.

(55665/226/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EIP PARTICIPATION S2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.995.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55666/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 3 juillet 2001 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de M. René Coltof.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 33, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55775/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.323.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 33, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55776/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

E.C.S. LUXEMBOURG S.A., EUROPE COMPUTER SYSTEMES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 82.134.

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPE COMPUTER SYSTEMES LUXEMBOURG S.A., en abrégé E.C.S. LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.134, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 14 mai 2001, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Maîtrejean, employé privé, demeurant à Udange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Linda Korpel, employé privé, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à B-Rosières-la-Petite.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 9 et 10 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs comprenant obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué en cas de délégation de pouvoirs en matière de gestion journalière conférée par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

«**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un administrateur qui prendra la dénomination d'administrateur-délégué.

Une telle délégation est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'actuel article neuf (9) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins deux administrateurs comprenant obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué en cas de délégation de pouvoirs en matière de gestion journalière conférée par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier encore l'actuel article dix (10) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un administrateur qui prendra la dénomination d'administrateur-délégué.

Une telle délégation est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Maîtrejean, L. Korpel, F. Zeler, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2001, vol. 861, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2001.

J.-J. Wagner.

(55686/239/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

E.C.S. LUXEMBOURG S.A., EUROPE COMPUTER SYSTEMES LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 82.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2001.

J.-J. Wagner.

(55687/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

IDEES LARGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.495.

L'an deux mille un, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IDEES LARGES S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42.495, constituée suivant acte notarié du 17, décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 138 du 31 mars 1993.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de l'objet social de Holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en Société de Participations Financières (Soparfi);

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

3.- Suppression de la référence à la loi du 31 juillet 1929 (holding) dans l'article 11 des statuts.

4.- Acceptation avec décharge de tous les membres actuels du conseil d'administration de la société, Nomination de leurs remplaçants et Fixation de la durée de leur mandat.

5.- Acceptation avec décharge de l'actuel commissaire aux comptes de la société, Nomination de son remplaçant et Fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaires des actionnaires décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article deux (2) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.»

Deuxième résolution

En raison de l'abandon du statut «holding» par la société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement la référence à la loi du 31 juillet 1929 à l'article onze (11) des statuts et décide en conséquence ce même article onze sera désormais rédigé comme suit:

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter avec effet immédiat la démission de tous les membres actuels du conseil d'administration de la société, de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat et décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société pour une période de six (ans), leur mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire devant se tenir en 2006, les personnes suivantes:

- 1.- Maître Charles Kaufhold, avocat, demeurant à L-2014 Luxembourg, B.P. 477.
- 2.- Maître Yves Wagener, avocat, demeurant à L-2014 Luxembourg, B.P. 477.
- 3.- Monsieur Gilbert J.F. Grosbusch, employé privé, demeurant à L-2014 Luxembourg, B.P. 477.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter avec effet immédiat la démission de factuel commissaire aux comptes de la société, de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour et décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une période de six (ans), son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire devant se tenir en 2006, la personne suivante:

Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, demeurant à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. D. Klapp, R. Galeota, S. Wolter-Schieres, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2001, vol. 861, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(55760/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

IDEES LARGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 42.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(55761/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

FYTOSAN AIR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme liquidée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.529.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2001, vol. 557, fol. 34, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2001.

Pour le liquidateur

Signature

Un mandataire

(55730/742/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

EUROPEAN COMPUTER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.535.

Résolution

Les soussignés,
Mme Dominique Verreydt Porignon et
M. Henri Porignon
seuls actionnaires de la société EUROPEAN COMPUTER SERVICES S.A.;

Première résolution

acceptent la démission de
a) M. Michael Patrick Dwen, demeurant à Aurora, rue Lucas, Sark, Channel Islands, GY9 OSB.

Deuxième résolution

Elles décident de nommer comme nouvel administrateur
a) La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social au 31, Don House, Main street, Gibraltar.

Troisième résolution

A la suite de cette résolution, le nouveau Conseil d'Administration se compose de:

- a) M. Serge Hodebourg, demeurant au 42, rue du Stade, F-Moutiers.
- b) Mme Dominique Verreydt Porignon, demeurant au 3, rue Jean Thill, L-4886 Lamadeleine.
- c) La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social au 31, Don House, Main street, Gibraltar.

Luxembourg, le 21 août 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(55688/761/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.

FINANCIERE DE LORRAINE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.467.

Résolution

Les soussignés,
La société FIDUCIAIRE DU CENTRE S.A., représentée par M. Arama René.
La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, représentée par M. Hester Jesse Grant.
seules actionnaires de la société;
acceptent la démission de:

- a) La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin 2 / Irlande, 17, Dame street.
- b) La société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, avec siège social à Dublin 2 / Irlande, 17, Dame street.
- b) La société de droit irlandais VERPRO ELECTRICALS LIMITED, avec siège social à Dublin 2 / Irlande, 17, Dame street.

Elles décident de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) La société STARLINK LIMITED, avec siège social au 31 Don House, Main street, Gibraltar.
- b) La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social au 31 Don House, Main street, Gibraltar.
- c) M. Arama René, demeurant à Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

A la suite de cette résolution, le nouveau Conseil d'Administration se composera de:

- a) La société STARLINK LIMITED, avec siège social au 31 Don House, Main street, Gibraltar.
- b) La société ALLIANCE SECURITIES LIMITED, avec siège social au 31 Don House, Main street, Gibraltar.
- c) M. Arama René, indépendant, demeurant au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2001, vol. 557, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(55703/761/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2001.